



Paielement de la pension alimentaire par chèque en rar

Par **sofie_old**, le **21/06/2007** à **11:54**

Bonjour j'envoie le paiement de la pension alimentaire par chèque et sous pli RAR et mon ex mari ne récupère pas les plis ils me reviennent, sachant que nous passons devant le JAF en juillet 07, dois-je garder les plis pour prouver qu'il ne récupère pas les courriers, je n'ai pas ces coordonnées bancaires pour faire des virement et pas le temps et l'argent pour envoyer des mandat.rnQuel est la solution.rnmerci de votre réponse

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **03:41**

Bonjour,rnrnGardez les plis afin qu'il ne puisse pas vous accuser de ne pas payer. Gardez surtout la preuve d'envoi.rnrnPour le reste c'est à lui de réclamer...